

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 12 FEVRIER 2019

- **Début de séance : 19h10**
- **Secrétaire : B. FAVARO**
- **Présents : B. ADAM, F. BON, Ch. BULAT, Ch. DORLODOT, D. DUQUENNE, Cl. DUPONT, B. FAVARO**
- **Procurations : D. DOUYLLIEZ donne procuration à B. ADAM**
- **Absents : S. BLAREAU, Ph. LOISEAU, S. MARELLE**

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 janvier 2019

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 15 janvier 2019.

Approbation de l'ordre du jour

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité l'ordre du jour.

PLUi

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le classement de la parcelle 46 en zone publique. On limite la zone constructible 538 et 539 à la même profondeur que celle octroyée à la 434. Les terrains 355 à 382 passeront de la zone AP à A. Les parcelles 28 à 31 doivent être considérées en ferme d'élevage. Classement du fond des parcelles 538 et 539 en zone NB au lieu de UC. Retrait au fond des parcelles 538 et 539 de la zone cimetière.

Ouverture du quart des crédits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent avant le vote du budget 2019.

2176 : Acquisition d'une Marianne pour 900 €.

Fiscalisation DECI 2019

Le Conseil Municipal décide d'affecter le paiement de la cotisation syndicale sur le budget général de la commune, soit 1765 €. Cette décision est votée à l'unanimité.

Fin de séance : 21h30